

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;
 Jérémie Drouart, Fabienne Miroir, Alain Kestemont, Julien Milquet, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;
 Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés Susanne Muller-Hubsch, Elke Roex, Fatiha El Ikdimi, Nadia Kammachi, Allan Neuzy, *Échevin(e)s* ;
 Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S.*

Séance du 18.08.21

#Objet : Prise d'acte d'une décision de refus d'une extension d'un permis d'environnement, prise par Bruxelles-Environnement pour un bien situé avenue Emile Gryson, 1 et dont le demandeur est COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE – PE 53/2015 (3) #

310 DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

314 Permis environnement

Le COLLEGE des BOURGMESTRE et ECHEVINS

Vu l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement ;

Vu la demande d'extension de permis d'environnement de classe 1A introduite par la COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE tendant à ajouter des emplacements de parking et à déplacer des emplacements de parking existants, avenue Emile Gryson, 1 à Anderlecht comprenant notamment les installations classées suivantes :

N.rub.	Installation	Quantité	Classe
233	parking à l'air libre	462 véhicules	1 A

Vu la décision de refus de permis d'environnement délivrée par Bruxelles-Environnement le 26/07/2021 ;

Considérant que la notification de la décision a été faite à la Commune d'Anderlecht le 26/07/2021 et que les délais de recours au Collège d'Environnement sont de 30 jours à dater de la notification ;

DECIDE :

De prendre acte de la décision de Bruxelles-Environnement.

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 19 août 2021

Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Alain Kestemont